

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. : 079 688 34 30
denis.erni@a3.epfl.ch

Remis en mains propre
M. Ivan BUCHS
Chemin de la Madeleine 8
1763 Granges-Paccot

Estavayer-le-Lac, le 11 février 2021

http://www.swisstribune.org/doc/210211DE_IB.pdf

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN SUR LE DOCUMENT « 210121DE_AB »

M. Ivan BUCHS,

Le document¹ 210121DE_AB porte sur une affaire de criminalité économique dans laquelle il y a plusieurs personnes, occupant une fonction de l'Etat, qui sont parties prenantes. Il y a en particulier les membres d'une loge maçonnique vaudoise - *qui ont monté une fausse dénonciation décrite dans une demande² d'enquête parlementaire* - qu'il est impossible de démentir. L'expert du Parlement vaudois, qui s'est prononcé sur cette affaire, a été censuré. Cette affaire est déjà traitée par différentes parties prenantes, dont M. Philippe SCHWAB auquel fait référence le document 210121DE_AB.

Le Conseiller fédéral, Alain BERSET, a été copié suite aux Valeurs qu'il a défendues publiquement sur le rôle et l'engagement du Conseil fédéral lorsque des citoyens subissent un dommage pour lequel, ils ne sont pas responsables. Il a été copié parce qu'il est au courant d'un document confidentiel qui ne permet pas d'exclure que le covid-19 est une arme de guerre utilisée par les membres d'une organisation criminelle.

Au vu de ma formation et du contenu de ce document confidentiel, je considère qu'il y a 30% de probabilité que le covid-19 soit un hasard de la nature et 70% de probabilité qu'il est effectivement lié aux agissements d'une organisation criminelle.

Le 27 janvier 2021, vous m'avez téléphoné pour m'informer que :

- 1) La police fédérale vous avait remis une copie du document 210121DE_AB que lui avait communiqué le Conseiller fédéral Alain BERSET.
- 2) Vous n'aviez reçu que ce courrier et vous auriez souhaité me rencontrer pour en parler.
- 3) J'ai tout de suite accepté. En effet, du moment que le Conseiller fédéral a transmis ce courrier à la police fédérale, c'est qu'il prend maintenant au sérieux la censure faite sur les propos de l'expert du Parlement vaudois. Il prend aussi au sérieux les propos du Sénateur actuel, Philippe BAUER, qui dit que la fausse dénonciation peut être démentie si l'avocat désobéit au Bâtonnier.

Je vous ai rappelé le 28 janvier 2021, pour vous proposer l'entretien d'aujourd'hui à 11h, qu'on a fixé à maximum 1 heure. Je vous ai dit que je suis très intéressé par cette démarche de la police fédérale, sans oser vous donner plus d'informations au Téléphone.

¹ http://www.swisstribune.org/doc/210121DE_AB.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

Voici quelques informations complémentaires

Mes compétences

Je suis ingénieur physicien. J'appartiens à la génération pionnière qui a développé les technologies du numérique. Au début des années 80, je participais au développement des technologies utilisées pour la production des hardwares. J'ai été directeur général de Balzers Singapour, une des sociétés suisse leader dans ce domaine. Au début des années 90, j'ai fait partie des pionniers suisses à développer des applications numériques.

Des bénéfices / risques de toute technologie

La plupart des technologies nouvelles permettent de produire de nouvelles armes de guerre, avant même que la technologie soit maîtrisée. En physique, on cite souvent le projet Manhattan qui a permis de changer le rapport de force dans une guerre avec des risques énormes pour l'humanité.

Les biotechnologies et les technologies du numérique n'échappent pas à la règle. Dès les années 80, on avait des discussions entre physiciens sur les énormes bénéfices que pourraient apporter ces technologies, dont les ordinateurs neuronaux et le monde connecté, mais aussi sur les nouvelles armes qu'elles permettraient de développer. On estimait que le plus grand risque était un monde connecté qui permettrait d'activer des armes numériques indétectables. Des plans de conception de ces armes futuristes existaient déjà. On arrive dans ce monde avec des risques plus grands que les bénéfices !

Du contenu du document confidentiel en possession du Conseiller fédéral Alain BERSET

En 2016, un ingénieur avec lequel j'ai souvent discuté dans les années 80 des bénéfices et des risques des nouvelles technologies, m'a mis en relation avec un avocat dissident.

Il l'a fait après une conférence du MBA-HEC qui portait sur les propos du Sénateur Philippe BAUER, qui dit que l'avocat doit désobéir au Bâtonnier pour éviter que les droits de son client ne soient violés.

Cet avocat dissident affirme que les plus hautes autorités du pays ne veulent plus respecter la Constitution. Il a posé une question qui montre que le covid-19 pourrait être une arme de guerre sortie de ces modèles développés par des ingénieurs. Le Conseiller fédéral connaît la question posée par cet avocat dissident. Il a raison de maintenir le confinement si le covid-19 vient de ce scénario.

De la censure exercée sur l'expert du Parlement vaudois par les Autorités

L'expert du Parlement vaudois est Me François de Rougemont. Il a été nommé pour éviter une nouvelle tuerie de Zoug. Il a expliqué pour ce cas, que les codes de procédures n'étaient pas applicables et que les victimes de crimes commis avec les interventions des Bâtonniers n'étaient pas responsables et n'avaient pas à subir le dommage. Le Conseiller fédéral Alain BERSET semble partager cet avis.

Des autres parties prenantes

Cette affaire de criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers est partiellement relatée sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Vous pouvez découvrir que parmi les parties prenantes, il y a :

- Le Ministère Public de la Confédération
- Le Ministère Public de notre Canton
- Le Ministère Public du Canton de Vaud
- Des députés
- Le Sénateur Philippe BAUER qui fait partie de l'autorité de surveillance du Parlement.

Vous devez encore savoir qu'il y a un Procureur fédéral extraordinaire qui a été nommé dont je ne peux pas divulguer le nom, ni le mandat qu'il a reçu.

De ma situation de Physicien

Le métier des physiciens est d'observer le monde et de vérifier les hypothèses que l'on peut faire sur son fonctionnement, puis de rendre public ces observations.

Parmi le public qui a déposé la demande d'enquête parlementaire consultable sur le lien suivant :

http://www.swiss Tribune.org/doc/051217DP_GC.pdf

il y avait plusieurs physiciens et aussi un avocat qui a été privé du droit de me représenter. Ces personnes parlent de pratiques qui font frémir et de violation des droits humains garantis par la CEDH. Ces pratiques qui font frémir comprennent notamment du chantage fait sur mon PDG pour qu'il me limoge si je ne cédaux aux revendications des avocats de 4M. Par la suite j'ai reçu des menaces de mort pour me forcer à arrêter de décrire ce que j'observais.

L'avocat dissident, auquel fait référence le document confidentiel en possession du Conseiller fédéral Alain BERSET, m'avait dit que j'étais sous surveillance et que je ne devais garder aucun document sensible chez moi, et aucune adresse. Cela montre la gravité du cas.

☞ La démarche de la police fédérale s'inscrit dans ce contexte, qu'on ne vous a pas communiqué !

Je peux faire ici les observations suivantes pour le Conseiller fédéral Alain BERSET

Des questions de la Chamane qui le concernent et qu'il doit impérativement connaître

En 2001, j'ai rencontré une Chamane de manière improbable. Elle m'a dit : « savez-vous pourquoi nous nous sommes rencontrés et les raisons pour lesquelles vous avez rencontré M. Foetisch ? »

Elle m'a annoncé que mon destin allait m'amener à devoir démasquer des dirigeants d'Etat qui violent les Valeurs de la Vie et à devoir provoquer le changement. Elle m'a dit que je serais soutenu dans ce combat par des forces inattendues. J'observe que le covid-19 a conduit le Conseiller fédéral Alain BERSET à s'interroger sur la Vie et à vouloir des précisions sur le courrier qu'il a reçu, alors qu'il n'est que copié. C'est une force inattendue pour provoquer le changement !

De mes entretiens avec cette Chamane, il est ressorti que je devais poser cinq questions aux dirigeants que je rencontrais pour qu'ils prennent en considération les véritables enjeux liés aux interventions cachées au peuple des Bâtonniers, avec l'implication de leur destin personnel. Je pose ici ces cinq questions à Alain BERSET :

- 1) Savez-vous pourquoi vous êtes né ?
- 2) Savez-vous quel est votre destin ?
- 3) Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ?
- 4) Savez-vous que face à la mort, vous serez seul avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ?
- 5) Croyez-vous que les forces du mal existent ?

De la question de l'avocat dissident qui doit lui permettre de répondre aux questions de la Chamane Il faut qu'il relise la question que m'a posée l'avocat dissident à la p.1, §3 du courrier confidentiel du 15.05.2018, réf. 180515DE_AB. Il verra que le principe établi par le Sénateur Bauer que « l'avocat doit désobéir au Bâtonnier » répond à cette question, ou l'utilisation du covid-19 comme moyen de contrainte. Il doit considérer que l'utilisation des armes numériques, qui sera plus destructrice que le covid-19, va dépendre de l'éthique des Autorités et capacité à faire respecter les droits de l'Homme.

Veillez agréer, Monsieur Ivan Busch, mes salutations cordiales


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : http://www.swiss Tribune.org/doc/210211DE_IB.pdf